

Numéro spécial

Les propositions de Sup'Recherche-UNSA pour améliorer la carrière des enseignants du Supérieur

Sup'Recherche-UNSA fait le pari la négociation avec le Ministère pour obtenir, à travers un ensemble de textes règlementaires, une meilleure reconnaissance des missions qu'ils accomplissent au service de l'Enseignement supérieur public. Vous trouverez dans cette publication spéciale du SupR'INFO quelques-unes des propositions que nous faisons au Ministère en faveur des « ESAS ».

Motivations pour l'enseignement supérieur

L'enquête que Sup'Recherche-UNSA a conduite auprès des enseignants du Supérieur (voir le livre blanc sur notre site) comportait deux questions à choix multiple permettant de connaître les motivations des demandes d'affectation dans un établissement d'enseignement supérieur :



Image par Dariusz Sankowski de Pixabay

Pour quelles raisons avez-vous demandé une affectation dans le Supérieur ?

- *Les contenus disciplinaires*
- *Dispenser des enseignements à un public plus âgé*
- *Vous rapprocher du monde de la recherche*
- *Pour accéder à un poste d'enseignant-chercheur*
- *Après quelques années d'expérience dans le Supérieur, qu'appréciez-vous ?*
 - *Une plus grande liberté pédagogique*
 - *Un public plus mûr*
 - *La possibilité de participer à des activités de recherche*

Un tiers des sujets ont répondu qu'ils avaient demandé une affectation dans l'Enseignement supérieur en raison des contacts qu'ils peuvent avoir avec le monde de la recherche, soit simplement pour s'en rapprocher, soit dans la perspective de devenir enseignant-chercheur. Nous retrouverons ces résultats dans les réponses des sujets qui ont fait une thèse, qui représentent environ 23,5 % de notre échantillon.



Image par StockSnap de Pixabay

Préparer un doctorat

Pour les PRAG et PRCE qui préparent une thèse, Sup'Recherche-UNSA exige que soient appliqués les textes permettant d'accorder un horaire aménagé, notamment par des possibilités de décharge. (*Motion de congrès Sup'Recherche-UNSA — 2023, p.9*)

Sup'Recherche rappelle aux établissements que l'on peut accompagner un enseignant qui fait une thèse en activant simplement l'article n° 1 du décret du 16 juin 2000 :

« Les personnels enseignants du second degré affectés dans les établissements publics d'enseignement supérieur (...) peuvent demander, lorsqu'ils sont inscrits en vue de la préparation du doctorat, à bénéficier d'un aménagement de leur service d'enseignement dont la durée totale ne peut excéder quatre années. »



Participer à la recherche

Image par Michal Jarmoluk de Pixabay

Depuis longtemps, Sup'Recherche-UNSA milite pour que les ESAS qui s'impliquent dans une recherche tangible voient cet engagement reconnu. Ces personnels doivent pouvoir être membres des unités de recherche. (*Motion de congrès Sup'Recherche-UNSA — 2023, p.9*)

L'article 2 du décret du 16 juin 2000 prévoit la reconnaissance de cet engagement par un « aménagement du service d'enseignement », toutefois celui-ci est limité à une année et ne peut être octroyée aux collègues qui ont obtenu un aménagement de service pour faire une thèse.

Nous savons que des établissements ont mis en œuvre de tels dispositifs en allant au-delà de la limite mentionnée par le décret.

Notre demande

Sup'Recherche-UNSA demande une réécriture de ce décret afin d'élargir les possibilités d'allègement de service pour les enseignant.e.s qui s'impliquent dans une recherche tangible afin que cet engagement soit reconnu.

Décret n° 2000-552 du 16 juin 2000 relatif aux aménagements de service accordés à certains personnels enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000005629541_

Favoriser l'accès au corps des enseignant.e.s chercheur.e.s

Notre enquête

2 3,5 % de nos informateurs et informatrices sont titulaires d'un doctorat, et quelques un.e.s ont précisé être qualifiés par le CNU. Si la plupart des docteurs sont des agrégés 44 (73,3 %), 14 sont certifiés (23,3 %). Il y a un professeur de lycée professionnel (1,6 %) et un professeur des écoles (1,6 %).

Sur ces répondant.e.s,

- 3 ont un doctorat qui relève du domaine « droit économie-gestion »,
- 26 du domaine « langues, lettres et sciences humaines » (41 %)
- 31 de « sciences et technologie » (53,5 %).

Alors qu'on entend généralement dire que la majorité des enseignants-docteurs se trouve en LLSH, cette enquête montre que les choses sont plus équilibrées qu'on le croit.

Toutefois, en fonction du domaine disciplinaire, nous avons identifié un rapport différent au métier d'enseignant dans le supérieur : ce sont majoritairement les docteurs en Lettres et Sciences Humaines, qui souhaitent accéder ainsi à un poste d'enseignant-chercheur. En effet, dans ces disciplines, le passage par le statut d'ESAS est souvent, si ce n'est un prérequis, pour le moins une étape utile, voire nécessaire, pour devenir enseignant-chercheur. L'agrégation est généralement attendue par les comités de sélection (COS) de MCF.

Les textes

Le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 prévoit un concours de recrutement dans le corps des maîtres de conférences réservé aux enseignant.e.s du Supérieur

« Le deuxième concours est ouvert aux personnels enseignants titulaires de l'enseignement du second degré exerçant leurs fonctions en cette qualité dans un établissement d'enseignement supérieur depuis au moins trois ans au 1er janvier de l'année du concours et remplissant les conditions mentionnées au 1° de l'article 23. »

Le nombre de postes ouverts chaque année par les établissements est trop faible (quelques unités). Il faut intensifier l'ouverture de ces postes.

Notre proposition

Sup-Recherche-UNSA demande aux établissements de mettre en œuvre et promouvoir la procédure de deuxième concours aux fonctions de MCF (article 26-1 du décret n° 84-431 du 6 juin 1984) pour permettre aux PRAG/PRCE dont l'engagement dans la recherche, validée par une qualification au CNU, d'accéder à cette fonction. » (Motion de congrès Sup'Recherche-UNSA — 2023, p.9)

La parole aux intéressé.e.s

Notre enquête comportait un certain nombre de questions ouvertes, voici quelques propos témoignant de l'implication des ESAS dans des projets de recherche :

- femme, 42 ans. : *Je fais de la recherche : d'abord une thèse (que j'ai mis 8 ans à effectuer — en bataillant pour obtenir des dérogations de prolongement, la limite de durée étant généralement 6 ans) et aujourd'hui des activités habituellement associées à un poste d'enseignant-chercheur (responsabilités éditoriales dans une revue scientifique, publication d'articles, communications à des colloques, membre de comités scientifiques et de comité d'organisation de colloques), le tout en sus de mon service de PRAG de 384 h, et de manière bénévole.*
- femme, ns. : *J'ai piloté un projet IDEX, j'ai eu 0 décharge pour cela.*
- femme 37 ans : *je suis docteure et fais de la recherche au même titre que mes collègues EC et que nous avons autant de responsabilités*

C'est un argument souvent mis en avant pour demander d'avoir droit au RIPEC :

- homme, 49 ans, *Parce que je m'investis en recherche et souhaite que cet investissement soit pris en compte.*
- homme, ns, *travaux de recherche non valorisés*



Publication du Syndicat
Sup'Recherche-UNSA
87 Bis avenue Georges Gosnat
94853 Ivry-sur-Seine Cedex
• Tel : 01 58 46 14 86
• Courriel : sup-r@unsa-education.org
• Site Web : <http://www.sup-recherche.org>

Directeur de la Publication
Virginie Saint-James

Rédacteur en chef
Isabelle Moine-Dupuis

Secrétaire de rédaction
Olivier Royer

Charte Graphique & Impression
TACTIC IMPRESSIONS - 01 39 86 19 08



Tous les articles ont été écrits par
l'ensemble du secrétariat national de
Sup'Recherche et la relecture assurée
par Gérard Foucher

casden  | La banque coopérative de la Fonction publique

COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN,
LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE !

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - SIREN n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 158. Merci à Audrey, professeur des écoliers, Marie-Élisabeth, infirmière anesthésiste, Géline, jeune retraité de la Fonction publique et Jordan, surveillant périmétrial, d'avoir prêté leur visage à notre campagne de communication. Communication à caractère publicitaire

Pour en savoir plus : 